



ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT
POUR ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE
EAFC SUD-LUXEMBOURG

CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES

Enseignement Supérieur
de Type Court



www.promsoc-arlon.be



iepsarlon@gmail.com



www.facebook.com/promsocarlon

Implantation ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 ARLON

Tél : +32(0)63 230.240
Fax : +32(0)63 230.245

Implantation MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 MUSSON

Implantation ATHUS

Rue Neuve 32
6791 ATHUS

Tél : +32(0)63 380.277
Fax : +32(0)63 388.246

Implantation VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 VIRTON

Tél : +32(0)63 570.476
Fax : +32(0)63 455.578

Le secteur d'activité de l'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale Arlon-Musson-Athus-Virton est la formation initiale et continue des adultes avec pour objectif la réponse aux besoins des milieux socio-économiques, l'accès à l'emploi, la certification, l'épanouissement personnel et la formation continue.

Il vous propose :

- Une organisation en journée, en soirée, le week-end, en horaire décalé ou réduit, intensif ou étalé ;
- Un système modulaire et une valorisation de vos acquis liés à votre cursus scolaire, votre expérience professionnelle ou personnelle ;
- Un accompagnement par des enseignants et des experts issus des milieux professionnels ;
- Un accès à tout âge pour tout parcours personnalisé, dans un environnement ouvert ;
- Des titres reconnus par le Ministère de la Communauté française.

CONDITIONS D'ADMISSION

Dans une unité de formation de niveau secondaire :

Avoir au minimum 16 ans ou 15 ans et avoir suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire.
Être inscrit dans l'enseignement de plein exercice ou à horaire réduit dans les deux cas précités.

Dans une section de niveau secondaire :

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire à temps plein, si ces sections s'organisent en journée.

Dans une unité de formation ou section de niveau supérieur :

Avoir 18 ans et être détenteur du CESS ou à défaut avoir réussi les épreuves d'admission spécifiques à la section.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1- Le droit d'inscription

Celui-ci varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Le paiement du **droit d'inscription** par carte bancaire est privilégié.

LE DROIT D'INSCRIPTION EST PAYABLE À L'INSCRIPTION.

Peuvent être dispensés du droit d'inscription CF, moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE

Les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

2- Documents à fournir :

- Une copie (Recto/Verso) de votre carte d'identité
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation.

Certificat d'Aptitude Pédagogique

Domaine des sciences psychologiques et de l'éducation

La formation du CAP est dispensée à Arlon, en cycle de 5 semestres.

La formation est modulaire (ce qui permet à chacun de suivre les cours à son rythme).
La réussite de chacune de ces unités d'enseignement est sanctionnée par une attestation de réussite.

La capitalisation de l'ensemble de toutes les unités d'enseignement est sanctionnée par un
« Certificat d'Aptitude Pédagogique » délivré par la Communauté française
[Enseignement supérieur court pédagogique].

Le certificat d'aptitude pédagogique confère un titre pédagogique conforme à la Réforme des Titres et fonctions. Cette formation leur procure l'apprentissage psychologique, pédagogique, méthodologique et didactique indispensable à la pratique de l'enseignement. Des stages complètent le cursus.

Conditions d'admission :

La réglementation impose à l'étudiant de détenir :

- soit un titre qui, selon la législation en vigueur, lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement,
- soit une attestation d'occupation d'une fonction rémunérée dans l'enseignement.

Les titres admissibles sont :

- ◆ Soit un certificat, diplôme, brevet délivré par la Communauté française ou jugé équivalent, qui sanctionne une section de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique du deuxième degré ou du cycle inférieur de plein exercice ou une section technique ou professionnelle de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement;
- ◆ Soit un certificat, diplôme, brevet délivré par la Communauté française ou jugé équivalent, qui sanctionne une section de l'enseignement secondaire technique, professionnel ou artistique du troisième degré délivré par l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement;
- ◆ Soit un titre de l'enseignement supérieur qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement ;
- ◆ Soit une attestation de 9 années d'expérience utile dans un métier en rapport avec la (les) discipline(s) à enseigner et qui lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement ;
- ◆ Soit une attestation d'occupation d'une fonction d'enseignant rémunérée dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté Française.

UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION : **Certificat d'aptitudes pédagogiques**

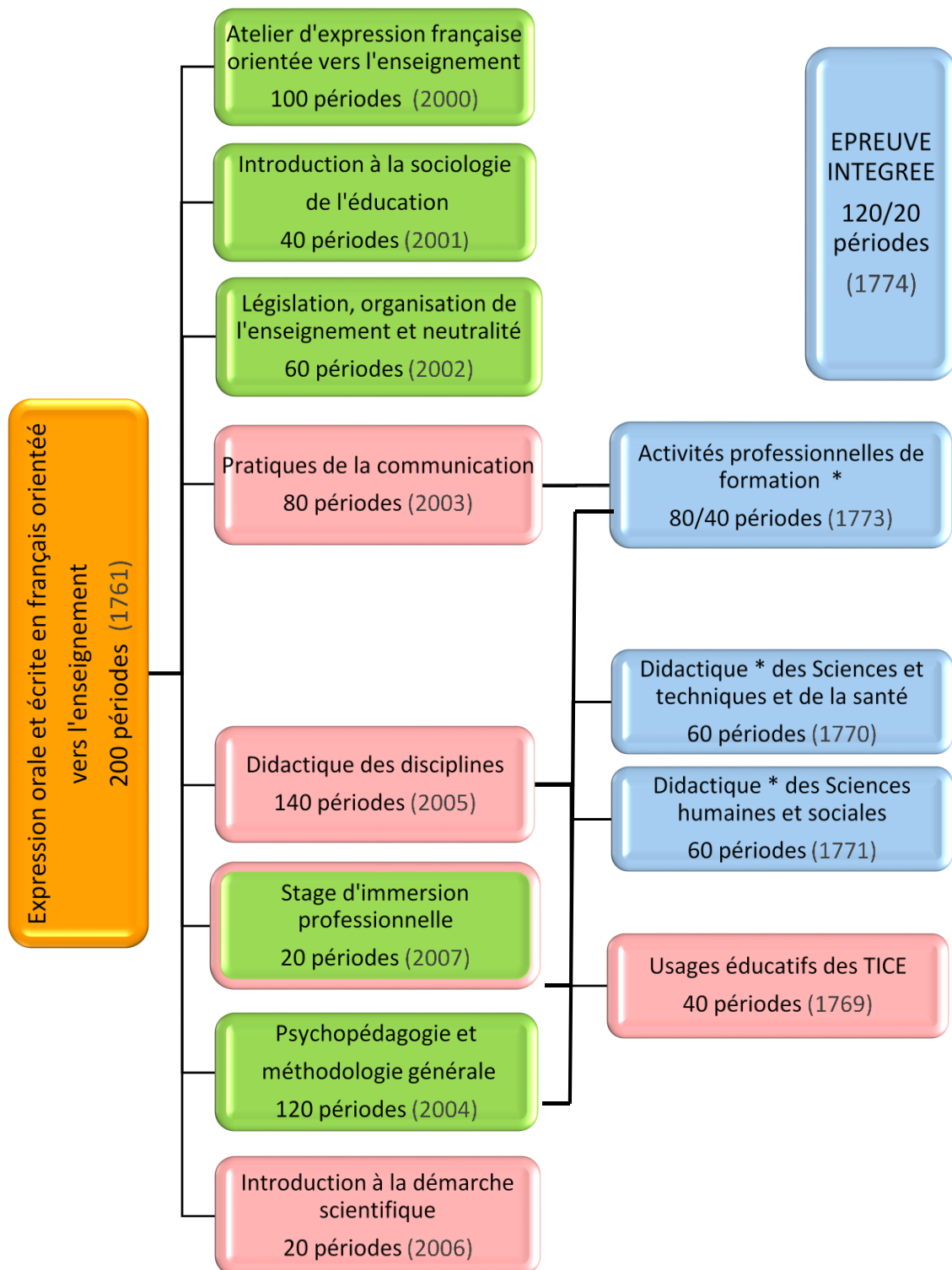
Intitulés	Classement des U.E.	Codification des U.E.	Domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Nombre d' ECTS
Expression orale et écrite en français orientée vers l'enseignement	SPE	9810 11 U36 D3	903		200	20
Atelier d'expression française orientée vers l'enseignement	SPE	9810 12 U36 D4	903	X	100	9
Introduction à la sociologie de l'éducation	SPE	9810 13 U36 D4	903		40	3
Législation et organisation de l'enseignement	SPE	9810 14 U36 D4	903		60	5
Pratiques de la communication	SPE	9810 19 U36 D4	903		80	8
Psychopédagogie et méthodologie générale	SPE	9810 16 U36 D4	903		120	10
Didactique des disciplines	SPE	9810 17 U36 D4	903		140	16
Introduction à la démarche scientifique	SPE	9810 20 U36 D2	903		20	3
Usages éducatifs des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - TICE	SPE	9810 21 U36 D1	903	X	40	5
Didactique des Sciences et techniques et de la santé OU Didactique des Sciences humaines et sociales	SPE SPE	9810 22 U36 D1 9810 23 U36 D1	903 903	X	60	8
Stage d'immersion professionnelle	SPE	9810 24 U36 D2	903		20	3
Activités professionnelles de formation	SPE	9810 18 U36 D3	903	X	80/40	14
Épreuve intégrée de la section : certificat d'aptitudes pédagogiques	SPE	9810 10 U36 D3	903		120/20	16

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION		ECTS
A) nombre de périodes étudiant	1080	120
B) nombre de périodes professeur	940	

TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat d'aptitudes pédagogiques

MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



* Obligation d'être inscrit en "Didactique des Sciences et Techniques et santé" ou "Didactique des sciences humaines et sociales"

Les personnes possédant un CESS peuvent être dispensées de cette unité

EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANÇAIS ORIENTEE VERS L'ENSEIGNEMENT

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, en vue de l'exercice futur du métier d'enseignant :

- ◆ de mettre en œuvre un langage oral et écrit et une communication verbale et non verbale adéquats et corrects;
- ◆ de situer ses aptitudes et compétences en expression française orale et écrite;
- ◆ d'améliorer son expression.
- ◆ de s'exprimer et de communiquer, clairement et correctement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes reliés à la profession enseignante ;
- ◆ d'analyser, de comprendre et de réaliser, en respectant les usages de la langue française, différents types de communication professionnelle ;
- ◆ de développer son esprit critique et son argumentation ;
- ◆ d'améliorer sa compréhension et son expression orale et écrite en français par l'identification de ses atouts et limites et par l'application de techniques de remédiation.

N.B. : cette UE n'est pas organisée par la Promotion sociale d'Arlon

ATELIER D'EXPRESSION FRANÇAISE ORIENTEE VERS L'ENSEIGNEMENT

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre d'activités professionnelles directement liées au métier d'enseignant :

- ◆ de s'exprimer et de communiquer, clairement et correctement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes reliés à la profession enseignante ;
- ◆ d'analyser, de comprendre et de réaliser, en respectant les usages de la langue française, différents types de communication professionnelle ;
- ◆ de développer son esprit critique et son argumentation ;
- ◆ d'améliorer sa compréhension et son expression orale et écrite en français par l'identification de ses atouts et limites et par l'application de techniques de remédiation.

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ repérer, au départ des grands courants de la sociologie de l'éducation, les rapports entre l'école et la société ;
- ◆ identifier des phénomènes de société et leur manifestation dans le système scolaire ;
- ◆ développer une réflexion critique sur le fonctionnement de l'institution scolaire dans ses rapports avec le système social, culturel, économique et politique ;
- ◆ développer une réflexion sur sa position d'acteur institutionnel dans le système scolaire.



LEGISLATION ET ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'agir en tenant compte de ses droits et devoirs dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- ◆ d'appréhender l'organisation du système scolaire de la Communauté française de Belgique ;
- ◆ de cerner la place qu'occupe l'enseignant, ses rôles, les limites de sa fonction au sein de la communauté éducative ;
- ◆ de prendre conscience de la responsabilité que l'enseignant assume dans le parcours scolaire des étudiants ;
- ◆ de préciser les tâches pédagogiques et administratives liées à la fonction d'enseignant ;
- ◆ d'utiliser des sources disponibles relatives à la législation scolaire ;
- ◆ d'appliquer la législation organisant la neutralité inhérente aux enseignements organisés ou officiel subventionné par la Communauté française.

STAGE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (en 2^{ème} ou 3^{ème} année)

Dans une ou plusieurs disciplines, l'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle :

- ◆ de se familiariser aux spécificités du travail de l'enseignant, en particulier aux activités d'enseignement ;
- ◆ de construire son identité professionnelle par l'observation et la participation, en co-intervention avec des professionnels, à des activités d'enseignement qui relèvent de l'exercice de la fonction enseignante dans différents niveaux et types de l'enseignement à l'exception de l'enseignement supérieur ;
- ◆ de confronter les réalités du terrain professionnel à sa représentation de la fonction.

PSYCHOPEDAGOGIE ET METHODOLOGIE GENERALE

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir et de mobiliser des connaissances scientifiques dans le domaine des sciences de l'éducation, en particulier de la pédagogie, de la méthodologie, de la docimologie et de la psychologie en vue d'effectuer des choix réfléchis ;
- ◆ d'identifier des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage adaptés aux acquis d'apprentissage visés et aux apprenants ;
- ◆ d'évaluer l'activité réalisée en fonction des objectifs poursuivis et des finalités envisagées ;
- ◆ de porter un regard réflexif sur sa pratique.



3^{ème} année – 300 périodes

PRATIQUES DE LA COMMUNICATION :

Cette unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à :

- ◆ identifier l'importance, dans la fonction d'enseignant, de la communication et des relations entre les différents acteurs présents dans le système scolaire (étudiants, parents, collègues, hiérarchie...);
- ◆ identifier ses limites et ses atouts en termes communicationnels et relationnels;
- ◆ développer ses compétences relationnelles et communicationnelles;
- ◆ développer les conditions nécessaires à la réussite de dispositifs pédagogiques interdisciplinaires;
- ◆ appréhender des techniques de communication, de gestion de la relation, d'animation, de gestion de conflits et de travail en équipe.

DIDACTIQUE DES DISCIPLINES :

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer la construction d'une identité professionnelle d'enseignant et l'ouverture aux professionnels des autres disciplines;
- ◆ de concevoir des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage, les tester, les évaluer et les réguler;
- ◆ de mettre en œuvre des activités d'enseignement signifiantes et attractives faisant des étudiants les acteurs principaux de leurs apprentissages;
- ◆ d'utiliser différentes approches didactiques et méthodologiques adaptées aux acquis d'apprentissage visés et aux apprenants;
- ◆ d'évaluer l'activité réalisée en fonction des objectifs poursuivis et des finalités envisagées;
- ◆ de porter un regard réflexif sur sa pratique.

INTRODUCTION A LA DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels;
- ◆ d'une démarche scientifique lui permettant, en s'appuyant sur des données probantes, de mener à bien un travail de recherche;
- ◆ en particulier dans les domaines de la pédagogie, de la psychologie, de la méthodologie et de la didactique de sa discipline.

USAGES EDUCATIFS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT – TICE

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'utiliser et d'exploiter les TICE pour faciliter l'apprentissage, pour remédier aux difficultés d'apprentissage et pour promouvoir les relations, les échanges entre apprenants et parties prenantes.



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il peut avoir accès, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle :

- ◆ de s'intégrer dans une institution scolaire ;
- ◆ de transférer des acquis théoriques dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ de concevoir des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage, les tester, les évaluer et les réguler ;
- ◆ de développer des compétences relationnelles et communicationnelles liées aux exigences du métier d'enseignant ;
- ◆ d'exercer diverses activités et tâches de nature éducative, socio-pédagogique, relationnelle, communicationnelle et administrative qui incombent à l'enseignant ;
- ◆ de construire son identité professionnelle au contact de situations d'enseignement et d'activités diversifiées liées au métier d'enseignant.

DIDACTIQUE DES SCIENCES ET TECHNIQUES ET DE LA SANTE

Cette unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à, dans sa discipline et pour les sciences et techniques, la santé ou les arts, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, dans le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle,

- ◆ proposer des stratégies didactiques spécifiques à l'enseignement de sa discipline ;
- ◆ utiliser différentes approches didactiques et méthodologiques qui guident l'action pédagogique ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique ;
- ◆ contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques ;
- ◆ favoriser un apprentissage autonome, individuel ou en groupe, des apprenants.

DIDACTIQUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE

Cette unité d'enseignement vise à amener l'étudiant à, dans sa discipline et pour les sciences humaines et sociales ou les arts, pour les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, dans le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle,

- ◆ proposer des stratégies didactiques spécifiques à l'enseignement de sa discipline ;
- ◆ utiliser différentes approches didactiques et méthodologiques qui guident l'action pédagogique ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique ;
- ◆ contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques ;
- ◆ favoriser un apprentissage autonome, individuel ou en groupe, des apprenants.



EPREUVE INTEGREE

Présentation d'un travail écrit et défense orale devant un jury organisé à cet effet.

A travers ce travail écrit et oral, le futur enseignant doit révéler qu'il maîtrise à un degré suffisant les capacités suivantes :

- maîtrise de la langue française (communication écrite et orale) ;
- intégration des capacités déterminées dans chacune des unités en un tout cohérent ;
- observation des situations éducatives (cerner les problèmes, émettre des hypothèses, présenter des solutions,...).



Plan d'accès - Implantation ARLON



Avec le soutien de :

Avec le soutien de :



Dernière mise à jour de la brochure : 13/06/2021